

ACTIONNARIAT ACTIF
RAPPORT 2020

Active Ownership



Flossbach von Storch

Journal

Volume

Number

E. J. Bivener

Active

Slaves

Volume

ACTIONNARIAT ACTIF
=
ENGAGEMENT
+
VOTE

En tant qu'actionnaires actifs (Active Owner), nous nous considérons comme un sparring-partner constructif pour nos entreprises et comme un fiduciaire responsable de nos clients. Dans le cadre d'un échange personnel (engagement), nous abordons avec nos entreprises les questions qui sont socialement pertinentes et critiques pour elles. En exerçant nos droits de vote, nous renforçons notre position. Dans le cadre d'un processus d'actionnariat actif dédié, nous analysons et accompagnons le développement de nos investissements. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille se concentrent sur un nombre limité de sociétés, ce qui nous donne l'opportunité et le temps de nous assurer de la progression et de la conformité avec les objectifs définis conjointement. Vous trouverez des informations détaillées dans nos directives sur l'exercice des droits de vote et la participation ainsi que sur notre politique en matière de durabilité sur le site Internet : www.fvinvest.lu et www.flossbachvonstorch.be.

Préface

Le coronavirus nous place devant les plus grands défis sociaux et économiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous traversons une crise qui, en raison de sa complexité, n'est pas comparable aux crises passées. Elle menace non seulement notre santé, mais également l'existence de nombreuses personnes et des entreprises pour lesquelles elles travaillent.

Les différents secteurs de l'économie sont affectés à des degrés divers. Certaines sociétés devaient déjà faire face à des problèmes structurels avant la crise, tandis que d'autres, comme l'industrie aéronautique, ont été subitement touchées. Notre stratégie d'investissement axée sur la diversification et la qualité s'est avérée être une bonne protection contre la crise durant la pandémie. Nous avons continuellement testé la qualité de nos investissements. Par qualité, nous entendons le montant et la sécurité des flux de trésorerie futurs et la substance (solvabilité) de l'investissement. Nous ne nous concentrons pas sur les sociétés qui survivent à la crise, mais sur celles qui en sortent plus fortes.

En tant qu'actionnaires actifs, les échanges réguliers et surtout personnalisés (principalement par téléphone ou visioconférence) avec nos sociétés en portefeuille sont essentiels. Cela nous permet de mieux comprendre la situation actuelle des entreprises et de mieux évaluer la manière dont la direction gère les crises et leurs conséquences.

En tant qu'investisseurs, nous accordons une attention particulière à la bonne gestion de la société, qui réconcilie les intérêts des gestionnaires avec ceux des parties prenantes (en particulier les propriétaires). Les bons managers se reconnaissent non seulement à leur expertise professionnelle, mais également à leur haut degré d'intégrité. Leurs actions doivent être axées sur la réussite durable de l'entreprise, et non sur l'optimisation des intérêts personnels. Ce comportement est primordial dans l'intérêt économique des actionnaires, mais également dans l'intérêt de l'environnement et de la société. Une gouvernance d'entreprise responsable assume sa responsabilité sociale et crée de bonnes conditions de travail, surtout dans une crise comme celle liée au coronavirus.

En tant qu'investisseurs, nous accordons une attention particulière à la bonne gestion de la société, qui réconcilie les intérêts des gestionnaires avec ceux des parties prenantes (en particulier les propriétaires).

Nous soutenons le débat sur la réforme des AG, car nous savons que les formats numériques font partie de notre avenir.

Changements concernant les assemblées générales

La pandémie de 2020 a certainement été un accélérateur de tendance pour la numérisation. Notre comportement en matière de logement, de consommation et d'investissement a rapidement évolué. De plus en plus, les ren-dez-vous professionnels et les réunions privées se déroulent numériquement. La plupart des assemblées générales (AG) des sociétés anonymes allemandes ont également eu lieu en ligne en 2020, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire. Dans le monde entier, les actionnaires se sont rassemblés dans des espaces virtuels pour être informés des stratégies d'entreprise et décider des distributions de dividendes ou des opérations sur titres.

Les sociétés y ont rapidement trouvé leur compte avec des programmes condensés, des coûts réduits et un temps de préparation pour les questions que les investisseurs devaient soumettre jusqu'à deux jours avant la date butoir de l'AG, selon la loi d'urgence. Les représentants des actionnaires et les investisseurs, quant à eux, ont critiqué la réduction généralisée des droits des actionnaires, en particulier l'absence de droit de parole et de poser des questions pendant les réunions. Il s'agit là d'un fait nouveau, puisque les assemblées générales reposent en principe sur le fait que les dirigeants d'entreprise doivent s'adresser directement aux investisseurs et répondre à leurs questions.

Fin octobre 2020, la prolongation de la réglementation sur l'assemblée générale virtuelle est entrée en vigueur jusqu'à la fin 2021. Malgré les tentatives véhémentes des représentants des actionnaires pour maintenir la démocratie actionnariale, la réglementation n'a été que légèrement améliorée. Les demandes de prise de parole en cours de réunion ne sont toujours pas possibles. Une circonstance qui ne doit pas devenir la règle.

Nous sommes en faveur du débat sur la réforme des AG, car nous savons que les formats numériques font partie de notre avenir. Cette réforme permet d'augmenter la participation des actionnaires, en éliminant les déplacements chronophages et coûteux. Cependant, nous sommes également convaincus que les réunions présentielles sont importantes pour une culture d'actionariat équilibrée. À l'avenir, nous devons développer des formats hybrides et créer une certitude juridique pour assurer la pérennité des assemblées générales, sans restreindre les droits des actionnaires.

Extrait de l'exercice des droits de vote 2020

1 **Sunrise Communications Group AG** Zurich, Suisse Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2020

Nous nous sommes abstenus de voter la décharge des membres du Conseil d'administration et du Directoire, car certains membres avaient manifestement agi contre les intérêts des actionnaires dans le cadre de la tentative manquée de rachat du câblo-opérateur UPC et puisqu'un vote unique n'était pas possible.

2 **Walmart Inc.** Bentonville, Arkansas, États-Unis Assemblée générale du 3 juin 2020

Nous avons voté en faveur de quatre propositions d'actionnaires, que nous avons identifiées, après un premier examen, comme des éléments qui devraient améliorer la société Walmart à long terme. Les propositions contenaient les exigences suivantes. Rapport sur les effets des sacs en plastique jetables, sur les normes relatives à l'utilisation d'antibiotiques par les fournisseurs et sur le renforcement de la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Et l'introduction d'une politique sur l'inclusion des employés rémunérés à l'heure en tant que candidats au poste d'administrateur.

3 **Unilever PLC** Londres, Royaume-Uni Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2020

Après un examen détaillé, nous avons approuvé la fusion des deux entités juridiques aux Pays-Bas et au Royaume-Uni sous l'égide de la société britannique PLC.

Agir en propriétaire actif pour des actions correctives fortes

L'exercice de nos droits de vote fait partie intégrante de notre processus d'investissement.

Les actionnaires disposent de droits et d'obligations qu'ils doivent remplir, qu'ils soient gestionnaires d'actifs, investisseurs privés ou investisseurs institutionnels. L'exercice des droits de vote est une mesure corrective essentielle qui peut empêcher les mauvaises décisions ou la satisfaction d'intérêts égoïstes des responsables et favoriser une réussite commerciale à long terme.

En tant qu'investisseur à long terme, nous gérons les droits de vote qui nous sont confiés de manière responsable. Nous soutenons des mesures qui, dans l'intérêt des investisseurs, augmentent la valeur d'une société durablement et à long terme, et votons contre celles qui vont à l'encontre de cet objectif. Les facteurs de durabilité tels que les aspects écologiques et sociaux sont explicitement pris en considération lors de l'examen des points à voter.

Nous exerçons nos droits de vote dès que nous détenons plus de 0,5% du capital social d'une société ou lorsqu'il y a des points cruciaux à décider à l'ordre du jour. Les droits de vote sont généralement exercés par le gestionnaire de portefeuille. Ses décisions sont étayées par une analyse fournie par l'analyste concerné et sont cohérentes avec la stratégie d'investissement du fonds d'investissement concerné. Les gestionnaires de portefeuille travaillent également en tant qu'analystes et acquièrent ainsi une compréhension approfondie des investissements, qui se reflète dans la qualité de nos votes.

En 2020, nous avons voté lors de 33 assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Nous nous sommes abstenus sur huit points de l'ordre du jour et avons voté contre la recommandation de la direction sur neuf points. Nous utilisons nos droits de vote pour exprimer notre position. Les votes contre la direction constituent notre dernier recours lorsque les activités d'engagement n'entraînent pas de changements et que la direction de nos sociétés n'agit pas de manière durable. Nous estimons qu'une saison d'AG avec un faible nombre de votes à l'encontre de la direction est un bilan positif et témoigne de la qualité de nos investissements.

Actif

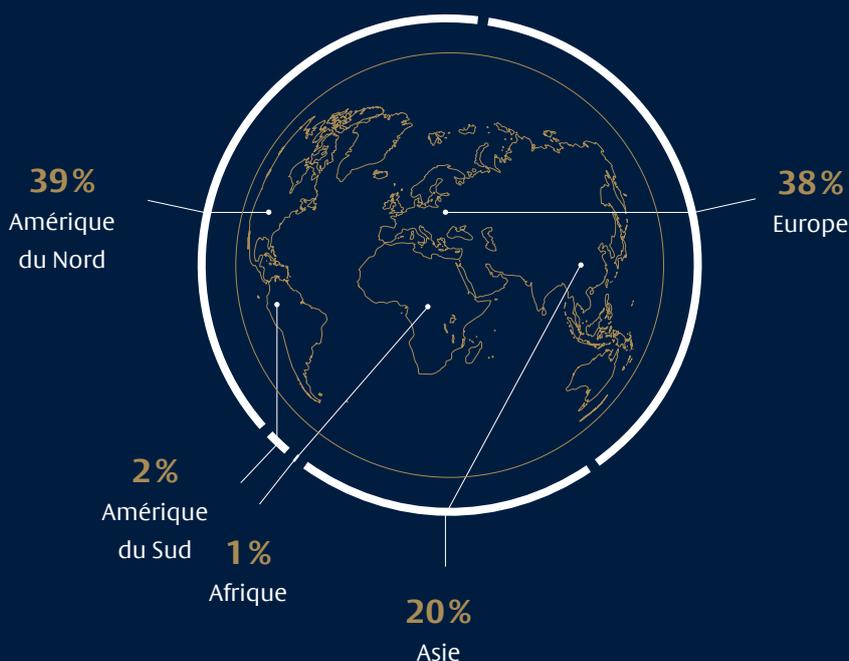
Engagement 2020

Un échange intensif avec les dirigeants d'entreprise est fermement ancré dans notre processus d'investissement.

Notre rôle de fiduciaire ne s'arrête pas à la sélection du bon investissement. Nous considérons qu'il est de notre devoir de représenter activement les intérêts de nos clients auprès des sociétés en portefeuille. En tant qu'investisseurs à long terme, nous établissons donc une relation de confiance avec la direction des sociétés au fil des ans. Tous les engagements sont conformes à notre processus d'actionnariat actif, que nous avons décrit l'année dernière dans notre rapport d'actionnariat actif.

En 2020, dans le cadre de ce processus, nous avons pris personnellement contact avec plus de 45% de nos participations dans 24 pays. Sur les 300 entretiens, 55% ont eu lieu au niveau du conseil d'administration et 45% avec les gestionnaires des relations avec les investisseurs. En raison des circonstances, ils se sont déroulés principalement par appel téléphonique ou en visioconférence. Les discussions ont porté sur les effets directs et indirects de la pandémie du coronavirus, sur les normes de rapport des données ESG, sur les salaires minimaux et sur les chaînes logistiques. Nous avons décrit deux sujets clés dans les pages suivantes.

Répartition géographique de nos activités d'engagement



Bonne gouvernance

Une question d'intégrité

Une bonne gouvernance est la base de la réussite à long terme de l'entreprise. Par conséquent, les actionnaires responsables ont donc tout intérêt à examiner de très près les dirigeants de « leurs » sociétés.

On nous demande souvent si la taille d'un fonds n'est pas un obstacle, car elle limite l'univers d'investissement et réduit ainsi le potentiel de rendement. Oui, un grand fonds ne peut plus tout faire, car, d'une part certaines actions ne peuvent plus faire de sens du point de vue de la gestion du fonds.

D'autre part, la taille donne un avantage qui compense largement l'inconvénient présumé que nous avons mentionné précédemment : plus un fonds est grand, plus le nombre de participations dans les différentes entreprises est généralement élevé. Les gestionnaires de fonds peuvent ainsi accéder plus facilement à la direction des entreprises, ce qui facilite considérablement l'échange.

Aujourd'hui, nous sommes en contact étroit avec la direction générale de presque toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons une participation. La connaissance du comportement des responsables est un élément clé pour évaluer l'investissement en question, les opportunités et les risques qui y sont associés, et donc notre stratégie d'investissement.

La qualité de la direction est un facteur de réussite

La qualité de la direction d'une entreprise est essentielle à sa réussite à long terme. La direction de l'entreprise répartit les ressources limitées, détermine (avec un peu de chance) une stratégie à long terme et façonne la culture d'une entreprise. Elle réagit aux tendances et aux crises et développe davantage le modèle commercial. Nous avons donc des exigences très élevées vis-à-vis des personnes dirigeantes.

Le président du conseil d'administration et ses administrateurs doivent se considérer comme les propriétaires de la société. L'intégrité et la responsabilité envers les clients, l'entreprise et ses employés, les

Le président du conseil d'administration mais aussi ses administrateurs doivent se considérer comme les propriétaires de la société.

Plus le contact avec la direction d'une entreprise est fréquent, plus il est possible de se forger une image précise des protagonistes. Et c'est la seule manière de préciser davantage l'analyse des opportunités et risques du point de vue des investisseurs.

actionnaires en tant que propriétaires et l'environnement social et économique sont les marques de fabrique d'une direction de qualité.

Cependant, nous sommes prudents avec les responsables qui se considèrent comme des employés hautement rémunérés, qui préfèrent penser en termes de chiffres trimestriels, et qui se concentrent principalement sur leur réussite personnelle et leur portemonnaie.

L'année dernière, nous avons décrit dans notre Rapport d'actionariat actif l'importance de motiver correctement le conseil d'administration d'une société. Le succès à long terme ou durable doit être récompensé, mais la prise de risques majeurs aux dépens de la société et la maximisation de ses avantages personnels ne doivent pas l'être.

Le cas Wirecard comme d'avertissement

Nous faisons également attention à tous ceux qui se sentent plus à l'aise dans le fauteuil des débats télévisés que lors de l'assemblée générale de leur « propre » société. À ceux pour qui la prochaine séance photo, le prochain « reportage » dans les magazines semblent plus importants que la réunion de stratégie interne, pour augmenter leur propre valeur de marché. Leur ambition personnelle favorise les acquisitions onéreuses qui servent à façonner leur image de marque, mais, loin de faire progresser l'entreprise, ces rachats augmentent la dette de la société à long terme et la pénalisent.

Plus le contact avec la direction d'une entreprise est fréquent, plus il est possible de se forger une image précise des protagonistes. Quelle est leur motivation, où sont leurs forces et leurs faiblesses ? C'est la seule manière de préciser davantage l'analyse des opportunités et risques du point de vue des investisseurs.

Le cas de Wirecard a une fois de plus démontré l'importance de l'intégrité et de la gouvernance d'entreprise dans l'évaluation d'une entreprise, bien que cet exemple illustre également la difficulté à évaluer avec précision les personnes dirigeantes. De nombreux investisseurs l'ont appris à leurs dépens.

Une compréhension approfondie protège, mais ne constitue pas une garantie

La fraude délibérée et sa dissimulation ne peuvent pas toujours être détectées, du moins pas au premier coup d'œil. Il faut souvent creuser davantage. C'est pourquoi nous sommes loin de juger ce que nous aurions pu savoir ou pas dans le cas de Wirecard. Il serait également présomptueux de prétendre être nous-mêmes à l'abri d'un cas de figure similaire.

Une compréhension approfondie des sociétés et des personnes dirigeantes permet néanmoins de limiter au moins les risques. Malheureusement, il n'y a aucune garantie.

Lorsque nous avons examiné le modèle d'entreprise de Wirecard à l'époque (que nous trouvions intéressant sur le principe), nous nous sommes abstenus d'investir, car nous n'étions pas en mesure de comprendre ou ne comprenions tout simplement pas certains de ses domaines d'activité. Avec le recul, il s'agissait certainement de la bonne décision.

Bien que nous n'ayons pas été directement touchés par le scandale, il nous a permis, par exemple, d'inciter les sociétés dans lesquelles nous détenons une participation à changer régulièrement de cabinet d'audit et à prêter attention au surnombre et à l'équilibre membres du conseils de surveillance. Les détails sont présentés dans nos directives relatives à l'exercice des droits de vote.

En 2020, nous avons voté contre la nomination de la société d'audit proposée dans sept cas lors de l'assemblée générale. Nous nous sommes abstenus quatre fois. Nous avons discuté à l'avance de certains mandats du conseil de surveillance avec les sociétés. Nous nous sommes abstenus pour trois conseils de surveillance et avons rejeté deux candidats.

Même si nous n'avons pas été directement touchés par le scandale Wirecard, nous en avons tiré les leçons qui s'imposent.

Or

Comme une assurance

L'or démontre sa fonction de réserve de valeur depuis des milliers d'années.

L'or est une composante essentielle de nos portefeuilles multi-actifs. Néanmoins, nous partageons les inquiétudes concernant le développement durable. C'est la raison pour laquelle nous achetons uniquement des lingots provenant de fournisseurs dotés d'un sceau de durabilité et nous nous engageons activement à améliorer le secteur minier.

L'or sert d'assurance contre les risques connus et inconnus du système financier. Comme une assurance incendie, dont vous êtes heureux de payer les primes, mais d'autant plus heureux de ne jamais avoir à les utiliser. Personne ne peut dire quelles seront les conséquences à long terme de la politique monétaire ultra-souple des banques centrales. L'inflation reviendra-t-elle ?

L'or démontre sa fonction de réserve de la valeur depuis des milliers d'années. Il ne s'agit pas tant d'un « métal de crise » comme beaucoup le voient, mais plutôt d'une devise, la monnaie de dernier recours. Elle est toujours nécessaire lorsque la confiance des gens dans le système de la monnaie fiduciaire diminue.

Les « titres d'or », c'est-à-dire les investissements dans des sociétés minières, ne constituent pas de l'or « réel ». Bien que le cours de leurs actions dépende de l'évolution du prix de l'or, elles sont soumises, comme toutes les autres sociétés, à des risques d'entreprise spécifiques. Nous détenons également des participations dans des exploitations minières.

Nous connaissons la complexité de l'extraction de l'or, les dommages possibles qui peuvent survenir, pour les écosystèmes environnants et les structures sociales. L'or est parfois un « odieux commerce ».

Uniquement des lingots provenant de fournisseurs certifiés

Notre responsabilité en tant qu'investisseur est d'autant plus grande. Afin de protéger les actifs qui nous sont confiés, nous ne voulons pas et ne pouvons pas renoncer à ce métal précieux, la monnaie de dernier recours. Mais nous pouvons fixer les normes les plus élevées possibles pour les extractions d'or et les sociétés d'exploitation aurifère, et c'est ce que nous faisons.

Tous les lingots que nous avons déposés pour nos actifs sont conformes à la directive sur l'or responsable (Responsible Gold Guidance) de la

London Bullion Market Association (LBMA), entrée en vigueur en 2012. L'objectif de cette directive est d'empêcher l'or de contribuer à des violations des droits de l'homme systématiques ou de grande portée, au financement de conflits et du terrorisme et au blanchiment d'argent.

En tant qu'actionnaires, nous nous engageons à soutenir les sociétés d'exploitation aurifère dans lesquelles nous investissons, afin qu'elles se fixent des objectifs ambitieux pour réduire en permanence leur empreinte écologique et gérer les ressources de manière consciencieuse.

Des améliorations doivent également avoir lieu au niveau social et social. Nous nous engageons donc activement à garantir la transparence dans la chaîne de valeur et à respecter les normes internationales (ESG), même dans les endroits les plus reculés du monde.

L'année dernière, nous avons intensifié nos discussions avec « toutes » nos entreprises. Dans une lettre du directoire, nous avons exprimé notre position en faveur d'une compréhension commune des valeurs et avons confirmé notre soutien aux mesures existantes et à leur développement ultérieur. Des cadres établis, tels que les principes responsables de l'exploitation minière de l'or (RGMP) du Conseil mondial de l'or (WGC), les normes GRI (Global Reporting Initiative) et le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosure - TCFD), fournissent déjà des exigences strictes en matière de développement durable. Pour nous, en tant qu'investisseurs, il s'agit de bancs d'essai essentiels. Si l'une des sociétés minières dans lesquelles nous investissons (ou souhaitons investir), refuse sans raison valable d'appliquer ces normes, il s'agit là pour nous d'un critère d'exclusion.

Protection environnementale systématique, traitement de l'eau ...

Pour les sociétés dans lesquelles nous investissons, les exigences et objectifs environnementaux en matière d'extraction et remplissage doivent être systématiquement intégrés à l'organisation et des améliorations continues doivent être visibles. Cela inclut également la gestion responsable des ressources en eau et en énergie. Les sociétés dans lesquelles nous avons des participations s'efforcent de

En tant qu'actionnaires, nous nous engageons à soutenir les sociétés d'exploitation aurifère dans lesquelles nous investissons, afin qu'elles se fixent des objectifs ambitieux pour réduire en permanence leur empreinte écologique.

Nous utiliserons, sans relâche, notre influence en tant qu'actionnaires pour promouvoir les normes internationales de développement durable.

réduire progressivement leur consommation, en utilisant les énergies renouvelables et en traitant dans une large mesure les eaux usées.

La norme indépendante ISO pour les systèmes de management environnemental (ISO 14001) constitue un cadre et un banc d'essai d'importance, que la plupart des sociétés dans lesquelles nous avons des participations mettent déjà en œuvre.

... en complément de la santé et la sécurité au travail et de l'inclusion des résidents

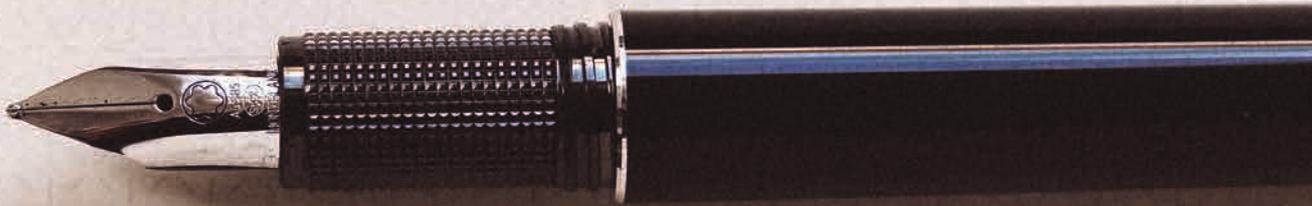
Les mines sont des zones à risque dans lesquelles le respect de normes de sécurité élevées est capital. Toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations assurent une formation régulière de leurs employés, appliquent une gestion continue des risques au niveau des sites et sont engagées dans un effort d'amélioration continue de la sécurité au travail. Elles sont parfois axées sur la norme ISO pour la santé et la sécurité au travail (ISO 45001), qui décrit les exigences d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Certaines mines se trouvent dans des pays dont les gouvernements sont instables. Dans un tel environnement, une direction intègre joue un rôle particulièrement important. Toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations appliquent une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Elles exercent également leurs activités dans le cadre de la norme « Conflict-Free Gold Standard » (CFGS), qui garantit qu'aucune contribution n'est apportée au financement de groupes armés ou aux violations des droits de l'homme.

Une approche respectueuse de la communauté locale, un échange et une implication de la population sont indispensables dans les projets miniers. Il est important pour nous que toutes ces sociétés aident les communautés locales et investissent dans des projets d'infrastructures locales et des systèmes de santé et d'éducation.

Le succès déjà visible de notre communication avec les exploitants miniers constitue à la fois une motivation et une exigence. Nous utiliserons, sans relâche, notre influence en tant qu'actionnaires pour promouvoir les normes internationales de développement durable.

Know your Company



Objectifs de durabilité des positions sélectionnées

Pour nous, la force d'innovation et la clairvoyance de la direction jouent un rôle important.

La numérisation, l'évolution des habitudes des consommateurs et le changement climatique sont des défis majeurs de notre temps. Ils exigent des entreprises qu'elles soient clairvoyantes, flexibles et prêtes à affronter et à s'adapter à l'évolution des circonstances. Pour nous, la force d'innovation et la clairvoyance de la direction jouent donc un rôle capital.

Nestlé

Neutralité en CO₂ : En juin 2020, Nestlé a rejoint l'initiative des Nations Unies « Race to Zero », avec pour objectif de réduire, au plus tard d'ici 2050, ses émissions de carbone à zéro net. Pour y parvenir, Nestlé va apporter des changements à tous les niveaux : dans l'agriculture, cela concerne les sites de production et les produits eux-mêmes. D'ici 2030, Nestlé prévoit de réduire ses émissions de 50%, y compris en utilisant de nouvelles technologies.

BASF

Neutralité en CO₂ : BASF s'est fixé comme objectif de développer la neutralité en CO₂ d'ici 2030, notamment grâce à une meilleure efficacité énergétique et à l'utilisation d'électricité renouvelable. D'ici 2030, la société souhaite réduire ses émissions de CO₂ grâce à de nouvelles technologies. Dans le cadre du programme de recherche et développement de la gestion du carbone, la pression sur la mise en œuvre de processus de production à faible teneur en CO₂ est déjà forte.

Les six principes d'un « investissement responsable »

- 1 Nous incluons des sujets ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision du secteur de l'investissement.

- 2 Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en considération les questions ESG dans notre politique et notre pratique d'investissement.

- 3 Nous encouragerons les sociétés et entités dans lesquelles nous investissons à communiquer de manière appropriée sur les questions ESG.

- 4 Nous encouragerons l'acceptation et la mise en oeuvre de ces principes dans le secteur de l'investissement.

- 5 Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en oeuvre des principes.

- 6 Nous allons rendre compte de nos activités et de la progression de la mise en oeuvre de ces principes.

Initiative des investisseurs

La durabilité nécessite de la transparence

L'investissement durable doit bien sûr être une évidence pour tout investisseur.

Nous soutenons les principes de l'initiative PRI (Principles for Responsible Investment) depuis janvier 2019, et nous nous engageons à aider les acteurs des marchés financiers à se concentrer sur l'importance d'un investissement responsable. L'objectif de l'initiative est de mieux comprendre l'impact des activités d'investissement sur les questions ESG (Environnement, Social, Gouvernance), c'est-à-dire les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les six principes sont engagés dans cet objectif et doivent être respectés et mis en œuvre par tous les membres.

Deux principes (2 et 3) visent à garantir l'actionnariat actif des membres, qui doivent intégrer les thématiques ESG dans les discussions avec les entreprises et/ou poser des revendications précises. Chaque année, plus de 3000 signataires dans le monde sont tenus de rendre compte en détail de leurs activités dans le domaine de l'investissement responsable. Le reporting PRI est donc le plus grand projet de reporting mondial sur les investissements responsables.

Au cours de la première année de notre adhésion, nous avons déjà décidé de passer en revue une grande partie du reporting et de rendre compte de manière exhaustive de notre stratégie d'investissement et de nos activités d'actionnariat actif. Un rapport régulier n'est cependant pas obligatoire avant la deuxième année. Dans notre premier rapport, nous avons obtenu la note A dans les modules de base Stratégie et gouvernance (Strategy & Governance), Société cotée en bourse (Listed Equity Corporation) et Actionnariat actif (Active Ownership) (plage de scores: E à A+). En 2021, nous passerons en revue notre premier reporting obligatoire et fournirons un aperçu détaillé des exigences et des résultats après évaluation selon les PRI.

Signatory of:



Conclusion

Nous sommes convaincus que l'investissement durable doit être une évidence pour tout investisseur actif et ayant une vision à long terme. Cependant, le secteur financier s'approche que lentement d'une conception uniforme de la durabilité. En 2021, les premières règles entreront en vigueur pour exiger des acteurs du marché financier qu'ils divulguent leurs stratégies d'investissement responsable et de gestion du développement durable. La transparence est un élément de base important pour parvenir à un consensus sur ce problème central : qu'est-ce qu'un investissement durable et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Par exemple, le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil exige que les acteurs des marchés financiers communiquent, à partir du 10 mars 2021, des informations sur leur stratégie de développement durable et sur la manière dont les risques liés à la stratégie d'investissement sont gérés.

Cependant, la seule régulation des marchés financiers ne permettra pas à elle seule d'atteindre les résultats souhaités, et il faut éviter toute surrégulation. Les défis majeurs liés au changement climatique, par exemple, ne pourront être relevés qu'en respectant une politique climatique efficace incluant de nouvelles technologies et une économie prospère.

Si les décideurs politiques définissent les bonnes conditions-cadres, c'est-à-dire décident d'un savant dosage d'allègements et de charges, alors, l'argent des investisseurs s'écoulera dans la direction souhaitée.

La durabilité ne peut pas être seulement prescrite ; elle doit être vécue et parfaitement comprise.

Les entreprises qui réussissent durablement disposent d'un système de valeurs basé sur la responsabilité personnelle et l'intégrité.

La protection de l'environnement, des normes sociales strictes et une bonne gouvernance sont des objectifs à atteindre pour un monde durable. Les entreprises doivent aligner leur gamme de produits et leur stratégie d'entreprise globale sur ces éléments pour réussir à long terme. Une réglementation qui dépasse les limites méthodologiques par ses réglementations met en péril ses propres objectifs. Le monde s'améliorera si les normes environnementales et sociales s'améliorent. Cela nécessite des conditions-cadres fiables et des structures d'incitation judicieuses.

Pour nous, la durabilité ne peut pas être mesurée à l'aide de modèles rigides. Les entreprises prospères et durables disposent d'un système de valeurs basé sur la responsabilité personnelle et l'intégrité. Nous nous considérons comme un sparring-partner constructif, qui met en lumière, de manière appropriée, les abus, qui formule des suggestions judicieuses et accompagne la direction dans leur mise en œuvre. L'échange d'informations avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles nous avons des participations et l'exercice de nos droits de vote sont des composantes essentielles de notre travail, qui ont un impact sur la qualité de nos investissements et contribuent donc de manière significative à leur succès.

La durabilité ne peut pas être seulement prescrite ; elle doit être vécue et parfaitement comprise. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut avoir un effet positif et durable sur la culture d'investissement.

Stanislaus Thurn und Taxis

Analyste et responsable de la recherche ESG

Stanislaus.ThurnundTaxis@fvsag.com

Stanislaus Thurn und Taxis est responsable des activités de recherche ESG chez Flossbach von Storch. Outre cette activité, M. Thurn und Taxis est analyste du secteur de la consommation de base. Cette double fonction reflète notre approche globale de l'ESG. Fort de 8 ans d'expérience professionnelle et de diverses positions dans le secteur des marchés de capitaux, M. Thurn und Taxis apporte les connaissances pratiques nécessaires pour soutenir et développer les activités ESG, dans l'intérêt de nos actionnaires et investisseurs. M. Thurn und Taxis est titulaire d'une maîtrise en science de la London School of Economics and political Science et d'une licence en sciences de l'Université de Maastricht.



Frederike von Tucher

Chef de projet Communications d'entreprise

Frederike.vonTucher@fvsag.com

Depuis octobre 2019, Frederike von Tucher travaille en tant que chef de projet pour la communication d'entreprise de Flossbach von Storch. Elle est responsable, chez Flossbach von Storch, de la stratégie de développement durable et de l'engagement envers les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU reconnus au niveau international. Au cours des 14 dernières années, cette directrice culturelle diplômée a exercé dans divers postes et secteurs d'activité, dans le domaine de la communication.



AVIS JURIDIQUE

Cette publication sert, entre autres, de message promotionnel.

Les informations contenues et les opinions exprimées dans cette publication reflètent les vues de Flossbach von Storch à la date de publication et sont sujettes à modification sans préavis. Les déclarations prévisionnelles reflètent les attentes de Flossbach von Storch pour l'avenir, mais peuvent différer sensiblement des développements et résultats réels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces déclarations. La valeur de tout investissement peut baisser ou monter et vous risquez de ne pas récupérer le montant investi. Cette publication ne constitue pas une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ou d'autres titres. Les informations et évaluations contenues ne constituent pas un conseil en investissement ou toute autre recommandation. En particulier, ces informations ne remplacent pas les conseils appropriés aux investisseurs et aux produits. Les déclarations sur des sujets fiscaux ou juridiques ne peuvent pas remplacer les conseils professionnels d'un conseiller fiscal ou juridique. Ce document ne s'adresse pas aux personnes dont la nationalité, la résidence ou d'autres circonstances interdisent l'accès aux informations qu'il contient en raison du droit applicable. Cette publication est soumise aux droits d'auteur, aux marques et aux droits de propriété industrielle. La reproduction, la diffusion, la mise à disposition pour consultation ou l'accès en ligne (incorporation dans d'autres sites Internet) de la publication en tout ou en partie, sous forme modifiée ou non, n'est autorisée qu'avec le consentement écrit préalable de Flossbach von Storch.

Les informations sur les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures. 2021 Flossbach von Storch. Tous droits réservés.

Mise à jour du 31 décembre 2020

Éditeur Flossbach von Storch Invest S.A.,
2, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg,
Téléphone +352. 275. 607-0, Fax +352. 275. 607-39,
info@fvsinvest.lu, www.fvsinvest.lu

Conseil d'administration Karl Kempen, Markus Müller,
Christian Schlosser

Conseil consultatif Dirk von Velsen

Btw-nr. LU 25691460

Registre de Commerce Luxembourg No B 171513

Autorité de surveillance compétente

Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF),
283, route d'Arlon, 2991 Luxembourg, Luxembourg



Flossbach von Storch